

AVIS

Le recueil des actes administratifs pour la période du 1^{er} avril au 31 juillet 2022 est à la disposition du public à l'accueil de l'hôtel de ville, aux jours et heures habituels d'ouverture.

A Saint-Palais-sur-Mer,

Le - 6 JUIL. 2022

Le maire,



Claude BAUDIN